

Éléments constitutifs du dossier de demande d'habilitation régionale

Les éléments constituant le dossier de demande d'habilitation régionale sont les suivants :

- Dénomination de la personne morale
- Numéro de SIRET
- Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques
- Statuts :
 - ◇ Copie du *Journal officiel* portant publication de la déclaration de l'association et, le cas échéant, copie du décret de reconnaissance d'utilité publique

OU

- ◇ Extrait K bis de son inscription au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois
- Les comptes annuels de l'organisme demandeur établis à la clôture des trois derniers exercices *Pour les associations qui auraient moins de trois années d'existence, les comptes des exercices depuis leur création. En cas de déficit, l'organisme en présente les raisons.*
- Pour les associations, le dernier rapport d'activité validé par l'instance statutairement compétente (*ou document s'y apparentant*)

- Description de l'organisation territoriale de la personne morale, en précisant :
 - ◇ Le nombre de lieux de stockage

ET/OU

- ◇ Le nombre de lieux de distribution des denrées alimentaires aux personnes démunies
- Description du mode de construction des données chiffrées, des procédures de collecte et de transmission de ces données

Les données chiffrées à renseigner sont :

- Pour les personnes morales de droit privé distribuant des denrées directement aux personnes les plus démunies :
 - Quantités de denrées distribuées en poids net
 - Nombre de foyers inscrits
 - Nombre de personnes inscrites
 - Nombre de personnes aidées
- Pour les personnes morales de droit privé distribuant des denrées à d'autres personnes morales :
 - Quantités de denrées distribuées en poids net
 - Nombre de personnes morales de droit public ou de droit privé recevant des denrées alimentaires
 - Quantité de denrées fournies aux personnes morales de droit public ou de droit privé regroupées selon les catégories suivantes :
 - CCAS ou CIAS
 - associations indépendantes, réseaux associatifs nationaux
 - autres
- **Déclaration sur l'honneur** certifiant que la personne morale a mis en place des procédures garantissant que les denrées distribuées ou fournies sont conformes aux exigences en vigueur en matière d'hygiène des denrées alimentaires **ET note synthétique précisant les procédures techniques mises en œuvre**
- **Déclaration sur l'honneur** certifiant que la personne morale assure la traçabilité physique et comptable des denrées en son sein, depuis le premier point de livraison ou de collecte, soit jusqu'au lieu de distribution aux personnes les plus démunies, soit jusqu'à la fourniture des denrées à des personnes morales de droit public ou des personnes morales de droit privé habilitées **ET note synthétique précisant les procédures techniques mises en œuvre**
- Une copie de l'accusé de réception de la déclaration auprès de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) – *cerfa n°13984*03*

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU